

Mesures	Conditions	Rétribution TTC
Efficacité Energétique des ba	itments	
CECB Plus	- Condition d'éligibilité de la subvention cantonale à respecter - Remise de l'étude et du plan de mesures à la commune - Ne doit pas faire l'objet d'une obligation légale	Complément subvention cantonale de CHF 300
Opération éco-logement	- Condition d'éligibilité de la subvention cantonale à respecter	Subvention de 20% au maximum CHF 50 par logement visité
Energies renouvelables		
Etude de remplacement du système de chauffage	Etude de remplacement du système de chauffage électrique. Gaz ou mazout par une énergie renouvelable: - installation d'une puissance supérieur à 20 kW - Etude de faisabilité au minimum - Etude réalisée par un bureau d'ingénieurs	Etude seule : Subvention de 25% des frais d'étude au max CHF 500
Panneaux solaires photovoltaïques	 Installation d'une puissance supérieur à 2 kWc Hors exigence loi sur l'énergie (LVLEne) Condition d'éligibilité de la subvention fédérale à respecter 	CHF 50 par m2 au maximum CHF 1'500
Installation d'énergie renouvelable	- Projet ne comportant que l'installation d'une énergie renouvelable (hors panneau solaire)	Emolument du permis d'utiliser offert par la commune
Mobilité durable		
Abonnement	- Abonnement annuel	Subvention de 40%
Vélolibre service	 1 abonnement subventioné par personne physique Abonnement au nom du requérant Cumulable avec rabais Publibike pour le B-More Les demandes formulées pour un mineur doivent être faite par le représentant légal. 	Montant plafond : max. CHF 40
Abonnement transport public	- Abonnement annuel de transport public (AG, parcours et zones) - 1 abonnement subventionné par personne physique, fiscalement domicilié à Lonay - Abonnement au nom du requérant - Abonnement 2e classe - Les demandes formulées pour un mineur doivent être faite par le représentant légal.	Subvention de 10% Montant plafond de CHF 75